

La vaccination contre le COVID

Témoignage de patron



Gilles Robert
Directeur général de Ceramaret

Ceramaret est une entreprise industrielle située à Bôle. Elle conçoit et produit des composants dans des matières d'une extrême dureté : céramiques techniques (zircone, alumine), saphir et rubis synthétiques. Ceramaret emploie environ 230 collaborateurs sur le site.

Monsieur Gilles Robert est Directeur général de Ceramaret. Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid, il a accepté de témoigner. La CNCI lui en est très reconnaissante et vous recommande la lecture de ce document.

Qu'a entrepris Ceramaret en matière de promotion de la vaccination ?

Au printemps 2021, nous avons souhaité encourager la vaccination de nos collaborateurs et leur en faciliter l'accès autant que possible afin de minimiser les risques au sein de Ceramaret, mais aussi de contribuer à la sortie de crise. Soutenus par les informations reçues des 9 associations économiques neuchâteloises, nous avons pris connaissance de l'offre de vaccination du canton (centres de vaccination, vaccination en pharmacies et chez certains médecins). Après avoir introduit la compensation d'une heure de travail par injection déclarée, nous avons pu organiser la vaccination de deux équipes de collaborateurs à Polyexpo à La Chaux-de-Fonds (en tout 34 collaborateurs). Pour les collaborateurs n'ayant pas pu y participer, nous avons collaboré avec la Pharmacie de Colombier (5 collaborateurs à vacciner), ces actions se poursuivant de manière complémentaire aux nombreuses démarches individuelles.

Qu'est-ce qui vous a motivés à récemment organiser une rencontre avec un médecin pour la présentation de la vaccination ?

Cette période de recrudescence de cas et l'arrivée de la troisième dose suscitent de nombreuses questions auprès de nos collaborateurs. Notre communication interne n'a jamais voulu se positionner dans le domaine médical. Toutefois pour encourager activement les collaborateurs non-vaccinés à se faire vacciner, mais aussi pour informer tous ceux qui étaient vaccinés (la troisième dose est-elle indiquée ? Si oui, quand ?), une communication objective et compétente nous a semblé absolument nécessaire. Organiser cette séance d'informations a permis de répondre directement aux collaborateurs qui se posaient toutes sortes de questions au sujet de la maladie en général, des vaccins, des effets secondaires, etc. En tout, 38 personnes ont participé à notre séance d'informations.

Comment s'est déroulée la séance d'informations ?

Nous avons pris contact avec le Service de la Santé publique, qui a mandaté le Dr Dominique Bünzli pour la rencontre. Les participants ont pu poser les questions en amont de la séance (via leur bulletin d'inscription), ce qui a permis au Dr Bünzli de « monter » quasiment un programme sur mesure. La séance a duré 75 minutes.

Quel a été le climat lors de la séance d'informations ?

Après une très brève présentation et des réponses aux questions posées en amont de la séance, le Dr Bünzli a invité les collaborateurs à poser d'autres questions. Les échanges ont été très fructueux, les questions variées se sont enchaînées sans arrêt. Le fait d'avoir proposé les services d'un professionnel de la santé à nos collaborateurs a vraiment constitué un avantage.

Quelle a été la réaction de vos collaborateurs ayant assisté à cette séance ?

Les collaborateurs (même les plus réfractaires au vaccin) ont vraiment apprécié cette séance d'informations, les différents thèmes abordés, les réponses données à leurs questions. Certains ont pu poser des questions en aparté au Dr Bünzli. Le Dr Bünzli a vraiment été à l'écoute des collaborateurs présents, vaccinés ou non-vaccinés, sans émettre de jugement. De façon posée, il a transmis sa position au moyen d'explications scientifiques claires. Plusieurs collaborateurs étaient très satisfaits d'avoir pu écouter un professionnel dont le discours était compréhensible, pas trop scientifique et accessible pour tout un chacun.

Y a-t-il quand même eu quelques bémols ?

Certaines personnes ont encore de la peine à se positionner face à l'absence de certitudes absolues. C'est naturel. C'est impossible de convaincre à 100%. Il faut l'accepter et, surtout, accompagner avec respect ces personnes qui doutent.

Par rapport à la vaccination, quelles actions pensez-vous encore mener dans votre entreprise ?

Même si nos collaboratrices et collaborateurs savent où ils peuvent se faire vacciner, nous évaluons encore la possibilité d'inviter une équipe de vaccination mobile sur notre site. Nous sondons les besoins de nos collaborateurs en interne. Le cas échéant, nous prendrons contact avec le Service de la Santé publique qui, je le souligne, fait montre d'une exemplaire orientation-clients.

Informations pratiques pour les entreprises* (! PRIERE DE VERIFIER TOUT LE TABLEAU) !

Questions	Réponses
Informations sur les vaccins	www.ne.ch/vaccinCovid
Où se faire vacciner (pour les collaborateurs des entreprises de moins de 50 collaborateurs) Première et seconde dose ; dose de rappel	<ul style="list-style-type: none"> Centre de Polyexpo (La Chaux-de-Fonds) et celui de La Maladière (Neuchâtel) Contact : 032 889 21 21 ; lien pour s'inscrire, cliquer ici Dans les pharmacies (cf lien)
Où se faire vacciner (pour les collaborateurs des entreprises de plus de 50 collaborateurs) Première et seconde dose ; dose de rappel	<ul style="list-style-type: none"> Centre de Polyexpo (La Chaux-de-Fonds) Contact : Florence Moulins, 032 889 25 85, florence.moulins@ne.ch) A cet effet, remplir le fichier excel qui se trouve sur www.cnci.ch/coronavirus > Je veux aider mes collaborateurs à se faire vacciner ou / et organiser des tests en entreprises
Vaccination pour groupes de 10 personnes (pour la première dose) dans une entreprise ou des entreprises regroupées.	Jusqu'au 17 décembre 2021, des équipes volantes de vaccination se déplacent sur demande pour répondre à de plus petits groupes (dès 10 personnes) dans des entreprises ou des entreprises regroupées. Pour bénéficier de ce service: composez le 032 889 25 25.

*La vaccination par ces canaux est réservée

- Aux collaborateurs sis dans le Canton de Neuchâtel (vaccination prise en charge par LaMal)
- Aux collaborateurs frontaliers au bénéfice de LaMal (vaccination prise en charge par LaMal)
- Aux collaborateurs frontaliers sans LaMal : ils peuvent se faire vacciner via le canal entreprise (facturation de CHF 14.50 **par injection** à l'employeur qui peut ensuite refacturer ledit montant au collaborateur)